

| | |
|-----------------------|---|
| Membres | 7 |
| Présent(s) | 3 |
| Audio/visioconférence | 3 |
| Représenté(s) | 0 |
| Quorum | 5 |

SÉANCE DU 24 FEVRIER 2022

Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Monsieur Antoine BREINING et Monsieur Bernard MATTER

Présents en visio : Madame Françoise BENOIT, Madame Suzanne BROLLY et Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND,

Assistaient en outre : Monsieur Jean-Bernard DAMBIER (Directeur général), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Madame Céline ROUSSEAU (Directrice du Pôle Gestion Locative et Relation Client), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Evelyne BRONNER (Directrice du Développement et de l'Investissement) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Absents et excusés : Madame Anne BOUCARD

Le Bureau,
Vu le rapport du Directeur général
Vu l'avis de France domaine du 8 juillet 2021,
Délibère :

B/2022/006 : Strasbourg-Meinau : Projet de Maison Urbaine de Santé : Vente de lots de copropriété ensemble immobilier « le Normandie ». Rectification matérielle.

Il est décidé :

1. D'autoriser la vente à la Société Civile Immobilière Saint-Joseph au sein d'un ensemble immobilier situé 47 avenue de Normandie relevant du régime de la copropriété (section EZ parcelle 165 , d'une surface de 17,32 ares)

Du lot n° 1 et n° 11 et de l'ensemble des droits afférents comprenant :

- A l'extérieur du bâtiment : une place de stationnement
- Au rez-de-chaussée : un sas, un accueil, une salle d'attente, une salle de réunion, quatre bureaux, deux WC, deux dégagements, un escalier
- Au 1^{er} étage : une entrée, six bureaux, une salle de réunion, une salle d'archives, un local photocopieur, un local technique, trois dégagements, un escalier, deux balcons et deux WC.

Le prix de vente du lot n° 1 et n°11 et des droits afférents est fixé à 525 000 € HT net vendeur.

La cession est consentie sous réserve de l'obtention par la SISA de la Meinau de la labélisation du projet de santé sous la forme d'Equipe de Soins Primaires (ESP) par les autorités de santé compétentes.

2. D'autoriser la vente à la Société Civile Immobilière Rhin Tortu 2025 d'un garage (lot n° 7) localisé dans le sous-sol de l'immeuble situé 47 avenue de Normandie actuellement utilisé par les professionnels de santé pour un montant de 10 000 € HT net vendeur.
3. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,
Jean-Bernard DAMBIER
Pour extrait conforme